



Toulouse le 29 février 2024

Objet : Actualités sociales

Les Echos 21 février 2024 : Alors que Bercy est à l'affût d'économies pour limiter le dérapage des finances publiques, le ministre chargé du Budget, Thomas Cazenave est prêt à ouvrir le débat sur une sous indexation des pensions et retraites qui pourraient augmenter moins que l'inflation en 2025.

Le Média Social 19 février 2024 : Dans deux circulaires, la CNAV fixe les conditions de mise en œuvre du dispositif OSCAR à destination des retraités en situation de fragilité, ainsi que le montant des aides accordées (OSCAR : offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite). Le dispositif OSCAR répond à un triple objectif de prévention, d'accompagnement et de coordination ». Plusieurs services sont susceptibles d'être financés par l'assurance vieillesse : un « forfait prévention » regroupant quatre familles de prestations (cadre de vie et sécurité à domicile ; mobilité et lien social ; soutien personnalisé ; vie quotidienne), des « heures d'accompagnement et de prévention à domicile » comprenant quatre catégories de prestation (entretien du linge et du logement ; aide au déplacement pédestre de proximité ; aide à la préparation des repas ; accompagnement à la toilette), et des « heures bien dans son corps, bien dans assiette (aide au déplacement pédestre de proximité ; aide à la préparation des repas). En complément, le retraité peut se voir proposer une orientation vers des programmes de prévention.

Le média Social 21 février 2024 : Dans l'attente d'une future loi « Grand Age », le Conseil de l'âge milite pour la création d'une « prestation universelle, puissante et englobante ».

Conseil des Ministres 21 février 2024 : Damien IENTILE, Inspecteur des Finances de 1^{ère} classe, est nommé Directeur de l'Agence Centrale des organismes de Sécurité Sociale (ACOSS).

ASH 29 février 2024 : Le Conseil de l'Age vient de remettre son rapport sur le « Bien Vieillir dans l'autonomie à domicile ». Il y préconise la mise en place d'une véritable politique d'anticipation de long terme, l'adaptation de l'habitat et une refonte de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) inadaptée aux besoins.

ASH 29 février 2024 : La gestion de la crise du COVID 19 vient interroger l'avenir des EHPAD, ces lieux sécuritaires et sanitaires qui enfreignent la citoyenneté. Le « nouveau virage domiciliaire » prôné par les politiques publiques récentes, doit s'appliquer aux établissements qui accueillent environ 20% des personnes âgées vulnérables qui ne peuvent rester à leur domicile, tout en faisant d'eux des lieux de vie pour leurs habitants.

Francis De Block